



## Assemblée générale

PROVISOIRE

A/41/PV.103  
15 septembre 1987

FRANCAIS

Quarante et unième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA CENT TROISIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le lundi 14 septembre 1987, à 10 heures

Président : M. CHOUDHURY (Bangladesh)

Reprise de la quarante et unième session

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies [116] (suite)

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux [8] (suite)

- a) Lettre du Président du Comité des conférences
- b) Demande d'inscription d'une question additionnelle à l'ordre du jour présentée par le Secrétaire général

Election aux sièges devenus vacants dans les organes principaux [15] (suite)

- c) Election d'un membre de la Cour internationale de Justice
  - i) Mémoire du Secrétaire général

/...

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

ii) Candidats présentés par les groupes nationaux

iii) Curriculum vitae du candidat présenté par les groupes nationaux

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies [38] (suite)

Question de Chypre [43] (suite)

Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies [44] (suite)

Conséquences de la prolongation du conflit armé entre l'Iran et l'Iraq [45] (suite)

Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire [62] (suite)

d) Programme global de désarmement : rapport de la Conférence du désarmement

Crise financière de l'Organisation des Nations Unies

Arrêt rendu par la Cour internationale de Justice le 27 juin 1986 dans l'affaire des activités militaires et paramilitaires au Nicaragua et contre celui-ci : nécessité d'une application immédiate [146] (suite)

Déclaration de clôture du Président

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation [2]

Clôture de la quarante et unième session

La séance est ouverte à 10 h 10.

REPRISE DE LA QUARANTE ET UNIEME SESSION

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément à la décision 40/470 du 19 décembre 1986, je déclare reprise la quarante et unième session de l'Assemblée générale.

POINT 116 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

BAREME DES QUOTES-PARTS POUR LA REPARTITION DES DEPENSES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (A/41/1006)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Avant d'entreprendre l'examen des points inscrits à notre ordre du jour, j'aimerais, conformément à la pratique établie, appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/41/1006 contenant une lettre qui m'a été adressée par le Secrétaire général, dans laquelle il informe l'Assemblée générale que quatre Etats Membres sont en retard dans le paiement de leurs contributions aux Nations Unies au sens de l'Article 19 de la Charte.

Je dois rappeler aux délégations que, conformément à l'Article 19 de la Charte :

"Un Membre des Nations Unies en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées. L'Assemblée générale peut néanmoins autoriser ce Membre à participer au vote si elle constate que le manquement est dû à des circonstances indépendantes de sa volonté."

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

- a) LETTRE DU PRESIDENT DU COMITE DES CONFERENCES (A/42/595/Add.4)
- b) DEMANDE D'INSCRIPTION D'UNE QUESTION ADDITIONNELLE A L'ORDRE DU JOUR PRESENTEE PAR LE SECRETAIRE GENERAL (A/41/246)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant passer à l'examen du document A/41/595/Add.4, contenant une lettre datée du 2 septembre 1987, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du

Le Président

Comité des conférences. Les membres le savent, aux termes du paragraphe 34 de sa décision 34/401, l'Assemblée a décidé qu'aucun organe subsidiaire de l'Assemblée générale ne doit être autorisé à se réunir au Siège de l'Organisation pendant une session ordinaire de l'Assemblée, si ce n'est avec l'assentiment exprès de celle-ci.

Comme indiqué dans la lettre que je viens de mentionner, le Comité des conférences a recommandé à l'Assemblée générale d'autoriser le Comité du programme et de la coordination à se réunir du 14 au 25 septembre pour achever ses travaux.

Puisque ces réunions supplémentaires auront lieu en même temps que la quarante-deuxième session de l'Assemblée, puis-je considérer que l'Assemblée générale adopte la recommandation du Comité des conférences en attendant la décision ultérieure de la quarante-deuxième session de l'Assemblée?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée générale va à présent examiner la demande d'inscription d'une question additionnelle au titre du point 15 de l'ordre du jour intitulé "Elections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux". A cet égard, une note du Secrétaire général a été distribuée dans le document publié sous la cote A/41/246.

Dans sa note, le Secrétaire général informe l'Assemblée que du fait du décès du juge Guy Ladreit de Lacharrière, un siège est devenu vacant à la Cour internationale de Justice. Il attire par ailleurs l'attention de l'Assemblée sur la résolution 595 (1987), adoptée le 27 mars 1987 par le Conseil de sécurité, aux termes de laquelle le Conseil a décidé que l'élection destinée à pourvoir au siège vacant aurait lieu aujourd'hui, 14 septembre 1987, lors d'une séance du Conseil de sécurité et d'une séance de la quarante et unième session de l'Assemblée générale.

Puisque le point 15 de l'ordre du jour de la quarante et unième session de l'Assemblée générale ne comporte pas de question additionnelle relative à l'élection pour pourvoir un siège devenu vacant, je propose qu'un tel point soit inscrit à l'ordre du jour de la quarante et unième session.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée générale accepte, dans les circonstances présentes, que je viens d'évoquer, de passer outre aux dispositions de l'article 40 du règlement intérieur stipulant que le Bureau se réunisse pour examiner l'inclusion d'une question additionnelle à l'ordre du jour.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Puis-je également considérer que l'Assemblée souhaite l'inscription, au titre du point 15 de l'ordre du jour, d'une question additionnelle se lisant comme suit :

"c) Election d'un membre de la Cour internationale de Justice"?

Il en est ainsi décidé.

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

ELECTIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES PRINCIPAUX

c) ELECTION D'UN MEMBRE DE LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

- i) MEMORANDUM DU SECRETAIRE GENERAL (A/41/1000)
- ii) CANDIDATS PRESENTES PAR LES GROUPEES NATIONAUX (A/41/1002 et A/41/1005)
- iii) CURRICULUM VITAE DU CANDIDAT PRESENTE PAR LES GROUPEES NATIONAUX (A/41/1003)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément à la décision prise à l'instant, l'Assemblée va examiner le point 15 c) intitulé "Election d'un membre de la Cour internationale de Justice".

Avant de procéder à l'élection, j'aimerais attirer l'attention de l'Assemblée générale sur les points suivants.

Premièrement, conformément à la résolution 264 (III) de l'Assemblée générale, un Etat partie au Statut de la Cour internationale de Justice, mais qui n'est pas membre de l'Organisation des Nations Unies, peut participer à l'élection par l'Assemblée générale au même titre que les Etats Membres des Nations Unies. A ce titre, je suis heureux de souhaiter la bienvenue aux représentants du Liechtenstein, de San Marin et de la Suisse.

Deuxièmement, j'attire l'attention de l'Assemblée générale sur les documents relatifs à l'élection. L'Assemblée est saisie des documents suivants : A/41/1000, contenant un mémorandum du Secrétaire général sur la composition actuelle de la Cour et sur la procédure à suivre à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité pour ce qui est de l'élection; A/41/1002, donnant la liste des candidats présentés par les groupes nationaux au 10 juillet 1987; A/41/1005, fournissant des renseignements sur les candidats présentés par les groupes nationaux après cette date; et document A/41/1003, contenant le curriculum vitae du candidat présenté par les groupes nationaux.

Le Président

Troisièmement, conformément à l'Article 8 du Statut de la Cour internationale de Justice,

"L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité procèdent indépendamment l'un de l'autre à l'élection des membres de la Cour."

Quatrièmement, les résultats du scrutin dans l'un ou l'autre de ces organes ne seront communiqués à l'autre organe que lorsque le scrutin aura pris fin dans les deux organes.

Cinquièmement, conformément au paragraphe 1 de l'Article 10 du Statut de la Cour,

"Sont élus ceux qui ont réuni la majorité absolue des voix dans l'Assemblée générale et dans le Conseil de sécurité."

Pour la présente élection, 82 voix constituent la majorité absolue dans l'Assemblée générale.

Enfin, les représentants sont priés de n'utiliser que les bulletins de vote qui leur sont distribués en ce moment et de bien vouloir mettre une croix à la gauche du nom du candidat pour lequel ils entendent voter. Les bulletins de vote qui porteront un autre nom seront considérés comme nuls.

Sur l'invitation du Président, M. Budai (Hongrie), M. Damodaran (Inde), M. Ralebitso (Lesotho) et M. Popolizio (Pérou) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

La séance, suspendue à 10 h 40, est reprise à 11 h 5.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le résultat du vote est le suivant :

|                                  |     |
|----------------------------------|-----|
| <u>Bulletins déposés</u> :       | 110 |
| <u>Bulletins nuls</u> :          | 0   |
| <u>Bulletins valables</u> :      | 110 |
| <u>Abstentions</u> :             | 4   |
| <u>Nombre de votants</u> :       | 106 |
| <u>Majorité requise</u> :        | 82  |
| <u>Nombre de voix obtenues</u> : |     |
| M. Gilbert Guillaume (France)    | 106 |

M. Gilbert Guillaume, de la France, a obtenu la majorité absolue requise à l'Assemblée générale.

J'ai communiqué le résultat du vote au Président du Conseil de sécurité et je vais maintenant donner lecture de la lettre du Président du Conseil de sécurité nous faisant part du résultat du vote qui a eu lieu au Conseil :

"J'ai l'honneur de vous informer qu'à la 2752e séance du Conseil de sécurité, tenue le 14 septembre 1987 pour élire un membre de la Cour internationale de Justice pour une période arrivant à échéance le 5 février 1991, M. Gilbert Guillaume a obtenu la majorité absolue des voix.

A la suite du vote qui a eu lieu séparément à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, M. Gilbert Guillaume, de la France, qui avait obtenu la majorité absolue des voix dans les deux organes, a été élu membre de la Cour internationale de Justice pour une période arrivant à échéance le 5 février 1991. Je saisis cette occasion pour lui adresser les félicitations de l'Assemblée.

J'aimerais également remercier les scrutateurs de leur assistance.

Nous en avons donc maintenant terminé avec l'examen du point 15 c) de l'ordre du jour.

POINT 38 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

## EXAMEN DE L'EFFICACITE DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le 19 décembre 1986, l'Assemblée a décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour provisoire de la quarante-deuxième session. Puis-je considérer que l'Assemblée désire renvoyer l'examen de cette question à la quarante-deuxième session?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons ainsi terminé l'examen du point 38 de l'ordre du jour.

POINT 43 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

## QUESTION DE CHYPRE

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Les représentants se souviendront que, le 20 septembre 1986, l'Assemblée, après avoir décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la présente session, a reporté toute décision sur la répartition de ce point à un moment opportun.

Je crois comprendre qu'il serait désirable de reporter l'examen de cette question à la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale.

Puis-je, en conséquence, considérer que l'Assemblée souhaite reporter l'examen de cette question et l'inscrire à l'ordre du jour de la quarante-deuxième session?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons ainsi terminé l'examen du point 43 de l'ordre du jour.

POINT 44 (suite)

## APPLICATION DES RESOLUTIONS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

M. MOUSHOUTAS (Chypre) (interprétation de l'anglais) : En tant que coauteur du point 44 de l'ordre du jour, intitulé "Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies", nous proposons que son examen soit renvoyé à la quarante-troisième session et que ce point soit inscrit à l'ordre du jour provisoire de cette session.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Compte tenu de ce qui précède, puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reporter l'examen de cette question et l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la quarante-troisième session.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée a ainsi achevé l'examen du point 44 de l'ordre du jour.

POINT 45 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

## CONSEQUENCES DE LA PROLONGATION DU CONFLIT ARME ENTRE L'IRAN ET L'IRAQ

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée a décidé, le 20 septembre 1986, d'inclure ce point à l'ordre du jour de la quarante et unième session.

Je crois comprendre qu'il serait désirable de reporter l'examen de cette question à la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reporter l'examen de cette question et l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la quarante-deuxième session?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons ainsi terminé l'examen du point 45 de l'ordre du jour.

POINT 62 d) DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

## EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE :

## d) PROGRAMME GLOBAL DE DESARMEMENT : RAPPORT DE LA CONFERENCE DU DESARMEMENT (A/41/27/Add.1)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée est saisie du rapport de la Conférence du désarmement sur ce point (A/41/27/Add.1).

Puis-je considérer que l'Assemblée prend note du rapport de la Conférence du désarmement sur le programme relatif au programme global de désarmement (A/41/27/Add.1)?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Puis-je également considérer que l'Assemblée souhaite reporter l'examen de ce point et l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la quarante-deuxième session?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons ainsi terminé l'examen du point 62 d) de l'ordre du jour.

POINT 140 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

## CRISE FINANCIERE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reporter l'examen de cette question et l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la quarante-deuxième session?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons ainsi terminé l'examen du point 140 de l'ordre du jour.

POINT 146 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

ARRET RENDU PAR LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE LE 27 JUIN 1986 DANS L'AFFAIRE DES ACTIVITES MILITAIRES ET PARAMILITAIRES AU NICARAGUA ET CONTRE CELUI-CI :  
NECESSITE D'UNE APPLICATION IMMEDIATE

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée a décidé, le 31 octobre 1986, d'inclure ce point à l'ordre du jour de la quarante et unième session de l'Assemblée générale.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite renvoyer l'examen de cette question et l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la quarante-deuxième session?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons ainsi terminé l'examen du point 146 de l'ordre du jour.

DECLARATION DE CLOTURE DU PRESIDENT

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous sommes parvenus au terme d'une session qui fera date à bien des égards. Avoir eu l'honneur de participer à l'Assemblée générale en qualité de président aura été pour moi, personnellement, un honneur et une expérience passionnante. Il m'échoit, par conséquent, de prononcer les derniers mots avant la clôture officielle de la session.

On a dit qu'un temple grec ou une cathédrale gothique ne sont jamais tout à fait terminés; qu'ils peuvent toujours être embellis. Il en va de même des Nations Unies; l'Organisation est, à bien des égards, le panthéon des valeurs contemporaines. Chaque session y ajoute quelque chose, apportant de nouvelles pierres, si j'ose dire, à sa structure. C'est ce que nous avons fait lors de cette session qui touche à sa fin. Je suis heureux de pouvoir dire qu'elle a été extrêmement fructueuse. Il revient, certes, à l'histoire de prononcer le jugement final, mais nous pouvons affirmer, sans craindre de nous contredire, que nos réalisations ont été marquantes. Je crois que nous pouvons tous rester tranquilles et sereins, conscients d'avoir bien fait notre travail.

Qu'il me soit permis d'esquisser, en quelques mots, ce qui, à mon avis, a été l'essence même de la quarante et unième session - sur ce quoi ont véritablement porté nos travaux de ces 12 derniers mois.

Le Président

Nous avons cherché à créer une meilleure Organisation des Nations Unies pour un monde meilleur, et pour ce faire nous devons commencer par restaurer une confiance totale dans le système des Nations Unies. Ce ne fut pas tâche facile. Mais à la fin, nous avons pu, je l'espère, enregistrer un certain succès dans la poursuite de nos objectifs. Cela ne veut pas dire que la crise soit complètement dissipée; nous ne devons pas non plus nous laisser aller à l'autosatisfaction. Comme pour la liberté, une vigilance constante est le prix à payer pour que les Nations Unies puissent assumer leur rôle avec succès.

Plusieurs faits ont marqué la quarante et unième session de l'Assemblée générale, que je vais récapituler brièvement. Nous avons été confrontés à un ordre du jour très long, comportant au total 146 points. Grâce au profond dévouement dont ont fait preuve toutes les délégations et à leur ferme engagement, grâce à la coopération et à la compréhension dont a fait preuve le Secrétariat et grâce à la sage direction des présidents des commissions, nous avons pu terminer l'essentiel de nos travaux vers la fin novembre. Il ne restait alors que le débat et les décisions sur les réformes, dont je traiterai plus tard. En tout, nous avons adopté 213 résolutions et pris 90 décisions.

Si tout cela a été possible, mesdames et messieurs les représentants, c'est grâce à vous, - et je vous en suis reconnaissant - qui avez bien voulu entendre mon appel vous invitant à la ponctualité, grâce à la réduction du quorum exigé et à une organisation appropriée des travaux.

Le Président

Jamais les discussions sur des questions de fond n'ont été écourtées. Nous nous sommes attachés à rationaliser nos travaux et à préférer la qualité à la quantité. Comme les autres années, nous avons consacré beaucoup de temps à l'examen de questions aussi cruciales que l'apartheid, la Namibie, la Palestine, le Moyen-Orient, le Kampuchea, l'Amérique centrale, le désarmement, le problème de la dette, les droits de l'homme, le trafic des stupéfiants. Grâce à la rationalisation de nos travaux, nous avons réussi à réduire de moitié le nombre des résolutions sur les questions économiques et financières. A l'exception de dix d'entre elles, toutes ces résolutions ont été adoptées par consensus, ce qui révèle une identité de vues sur les grands problèmes.

La participation de nombreux dirigeants, dont certains avaient fait de longs voyages pour être parmi nous en dépit de toutes leurs préoccupations, a été une précieuse contribution à nos travaux et aux résultats obtenus. Ils se sont adressés à nous; ils ont participé à nos débats et nous ont dispensé leurs conseils. Vingt chefs d'Etat ou premiers ministres et 103 ministres des affaires étrangères nous ont fait part des pensées, des réflexions et des préoccupations que leur inspirait la tâche qui est la nôtre. Ils se sont joints à nous pour promouvoir la paix, la sécurité et la compréhension. Nous leur devons beaucoup et apprécions leur aide.

Comme nous le savons tous, l'une de nos principales réalisations a été l'adoption à l'unanimité de la résolution de consensus 41/213, qui est venue couronner nos efforts à propos de la question de l'examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies. On se souviendra que le Groupe des 18 experts intergouvernementaux de haut niveau créé par la quarantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies pour examiner la question a soumis 71 recommandations concernant le personnel, l'administration et la coordination au sein du système des Nations Unies. Même si le Groupe n'a pu se mettre d'accord sur les modifications à apporter au mécanisme budgétaire des Nations Unies, il a néanmoins présenté de nombreuses suggestions à cet égard au chapitre VI de son rapport.

Conformément au point 38 de l'ordre du jour, la quarante et unième session de l'Assemblée générale était tenue de prendre une décision sur les recommandations aussi bien que sur les modifications proposées pour le mécanisme budgétaire. Dans mon discours inaugural en tant que Président, j'avais déclaré être certain que les Etats Membres sauraient faire preuve de la volonté politique nécessaire pour

Le Président

arriver à un accord général en la matière. Je crois en ce mécanisme et les événements m'ont donné raison. Ce qui, au départ, faisait penser au mythe de Sisyphe, a conduit à l'adoption de cette résolution historique. J'ai fait peser tout le poids et le prestige de la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies dans ces négociations intra-muros et, grâce au dévouement et au travail inlassables de nos collègues, le résultat en a été le consensus.

Cela a sans aucun doute marqué un tournant décisif dans la diplomatie multilatérale. Les mesures envisagées dans la résolution permettront d'entamer un processus qui, s'il est convenablement mis en oeuvre, renforcera la crédibilité du système des Nations Unies. L'un de ses objectifs était de faire en sorte que les contributeurs au financement des activités de l'Organisation maintiennent leur appui financier. L'application des mesures de réforme est donc cruciale à cet égard. A ce jour, les réformes entreprises ont suscité une réaction positive d'un grand nombre de contributeurs.

La résolution donne au Comité du programme et de la coordination des responsabilités décisives et étendues. Il a également été chargé de surveiller l'application des mesures de réforme déjà en cours. La dernière session du Comité montre à l'évidence que ce dernier s'est efforcé de s'acquitter au mieux de ses nouvelles responsabilités. Pour ce qui est des mesures de réforme administrative, le Secrétaire général a pris plusieurs mesures importantes pour faire en sorte que le système des Nations Unies soit sobre et efficace.

Les Nations Unies sont nées de l'imagination de leurs pères fondateurs, qui aspiraient à créer un monde de paix. Ils ont façonné la Charte avec le plus grand soin pour qu'elle puisse servir de cadre aux relations entre les Etats. Toutefois, le système, basé sur une série d'hypothèses, était presque immédiatement modifié par l'apparition de nouvelles réalités politiques. Le climat politique de l'après-deuxième guerre mondiale devait radicalement changer au cours des 40 années suivantes. Pour moi, la crise de confiance en les Nations Unies est en partie due à ce changement. Comme toutes les institutions, l'Organisation est un produit de l'époque où elle a été conçue et mise en place. Les Nations Unies ont dû s'adapter aux circonstances changeantes et au dynamisme des situations contemporaines. Et c'est ce que nous avons cherché à faire pendant la quarante et unième session. Peut-être faudra-t-il continuer. Toutes les institutions exigent renouvellement et réformes pour se maintenir et pour prospérer. La nôtre n'échappe pas à la règle.

Le Président

Si, dans une certaine mesure, nous avons réussi à faire des Nations Unies une organisation meilleure, avons-nous pour autant créé un monde meilleur? Cette question recevra certainement des réponses mitigées. Les Nations Unies ont beaucoup fait au fil des années. On peut dire qu'elles ont réagi aux ruptures de la paix quand cela s'imposait, même si cette réaction n'a pas toujours porté ses fruits. On a beaucoup accompli dans les domaines social, économique et humanitaire. Les institutions spécialisées ont fourni un travail précieux à cet égard, notamment sous forme d'assistance technique aux programmes d'aide alimentaire, de secours aux réfugiés, d'éradication des maladies contagieuses, de protection des droits des femmes et des enfants, des droits de l'homme en général, de secours en cas de catastrophe, et dans bien d'autres domaines. On peut donc dire que les Nations Unies ont fait preuve d'une vitalité remarquable au fil des années et qu'elles ont su faire face aux défis d'un monde de plus en plus complexe. Il y a certes encore beaucoup à faire pour les rendre plus réceptives aux priorités et aux problèmes d'un monde changeant.

Pour moi, il est deux domaines dans lesquels le système des Nations Unies peut et doit contribuer à façonner un monde meilleur : premièrement, en rétablissant l'équilibre entre les riches et les pauvres du monde. La fierté de cette dernière moitié du XXe siècle est un sentiment général de fraternité, une conscience de la responsabilité qui nous incombe à tous de remédier aux souffrances des autres. Alors que certains pays continuent de vivre dans l'opulence, d'autres subissent la pauvreté qui engendre un désespoir paralysant. Une action concertée pour soulager leurs souffrances est nécessaire. Mais pour cela, il faut que s'établisse un dialogue constructif entre les nations du Nord et celles du Sud. L'urgence s'en fait chaque jour un peu plus sentir. Nul doute que les Nations Unies peuvent et doivent servir de cadre approprié aux efforts dans ce sens.

Le Président

Deuxièmement, s'agissant du désarmement, ce qui préoccupe le plus gravement le monde en cette ère nucléaire, c'est la crainte de voir la planète devenir brutalement, par accident ou par dessein, un théâtre d'horreur et de destruction de fin du monde. Nous n'avons d'autre choix que de faire de l'idée du désarmement un véritable credo. Je sais combien il est difficile de remettre le génie nucléaire dans sa bouteille une fois qu'il en est sorti. Même si nous n'y parvenons pas, nous devons nous assurer qu'il n'interviendra jamais dans nos différends. Nous devons également nous rappeler que toutes les guerres qui ont éclaté depuis 1945 ont été des guerres classiques. Nos efforts doivent par conséquent être axés sur le contrôle des armes classiques également.

Je suis encouragé de voir qu'on se convainc de plus en plus que l'acquisition d'armes nucléaires ne renforce pas nécessairement la sécurité. Nous devons nous préparer intellectuellement à reconnaître que l'acquisition d'armes, nucléaires ou autres, accroît le risque de guerre. La Conférence sur le désarmement et le développement qui s'est tenue récemment a donné la preuve irréfutable du lien entre les deux phénomènes. Notre action doit s'inspirer de ce fait établi. Les 65 résolutions adoptées sur le désarmement et les 7 autres qui ont été adoptées au cours de cette session sur des questions connexes prouvent largement la préoccupation croissante des Nations Unies à cet égard. Jamais la survie de l'homme n'aura été mise aussi gravement en jeu à propos d'une seule question.

Nous nous félicitons que certains progrès aient été faits vers le règlement d'un problème qui nous préoccupe au premier chef aujourd'hui. Comme les membres le savent, le Secrétaire général s'efforce en ce moment de mettre fin au conflit désastreux entre l'Iran et l'Iraq. Le Conseil de sécurité, en une manifestation d'unanimité historique, lui a donné sa pleine approbation et son soutien total dans son voyage dans cette région en proie à la guerre. C'est notre souhait fervent que son périple soit couronné de succès et que ce triste épisode de l'histoire de l'humanité se termine enfin.

Il y a moins d'un mois, j'étais à Pannunjom. J'ai été profondément peiné par le spectacle attristant d'un peuple vivant dans la division et l'isolement et du combat fratricide et meurtrier qui s'y déroule. Je ne pouvais que me demander si nous, à l'Organisation, n'aurions pas pu faire davantage pour réduire ces tensions inutiles et permettre aux Coréens, conformément au principe d'universalité de l'Organisation des Nations Unies, d'avoir la place qui leur revient dans cette assemblée de nations. Ne pourrions-nous trouver un procédé grâce auquel les

Le Président

Coréens, à l'instar du peuple allemand, pourraient eux aussi être représentés à cette organisation avec leurs identités d'Etat respectives existantes, jusqu'à ce qu'ils soient eux-mêmes en mesure de prendre la décision finale, à savoir siéger en tant qu'entités séparées ou entité unique? L'essentiel, à mon avis, c'est que cette nation puissante, héritière d'une grande culture, ne continue pas de se voir refuser le droit d'exprimer ses aspirations et de faire entendre sa voix dans cette instance mondiale.

Alors que je m'adresse à l'Assemblée, mon pays vit les lendemains tragiques de l'inondation sans précédent qui l'a ravagé, faisant des millions de victimes et de sans-abri et dévastant totalement toutes les récoltes. Je suis de tout coeur avec mon peuple qui lutte pour combattre le déluge. Je puis ici témoigner comment les Nations Unies - cette grande Organisation qui est la nôtre - peuvent venir très utilement en aide à des millions de gens victimes de catastrophes à travers le monde, comme elles l'ont fait en sensibilisant l'opinion publique internationale sur la gravité de la calamité naturelle qui s'est abattue sur le Bangladesh.

C'est au cours de la quarante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies que notre Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, a été réélu pour un deuxième mandat. En sa qualité de fonctionnaire international, il a donné la preuve de son dévouement inlassable. Sa philosophie humaine, sa capacité de compréhension et les efforts inlassables qu'il déploie au nom des malheureux du monde entier sont des qualités qui le font aimer de tous. Je lui souhaite de réussir dans toutes ses entreprises.

Pendant toute la durée de mon mandat, j'ai bénéficié de l'appui indéfectible du Secrétaire général adjoint, M. William Buffum, qui jouit à présent d'une retraite bien méritée. La robustesse et le prestige de son département sont un hommage silencieux au travail remarquable qu'il a accompli durant plusieurs années. L'Ambassadeur Joseph Verner Reed, qui assure sa succession avec talent, est un homme remarquable, d'une grande courtoisie, doté d'un caractère à toute épreuve, extrêmement compétent et de la plus haute intégrité. Je suis certain qu'il s'acquittera de sa nouvelle mission avec le plus grand succès.

Beaucoup d'autres personnes ont grandement contribué aux travaux de la quarante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et je leur adresse toute ma reconnaissance. Je songe aux vice-présidents, aux présidents des commissions et à leurs bureaux ainsi qu'aux nombreux fonctionnaires du Secrétariat, ceux qu'on voit comme ceux qu'on ne voit pas.

Le Président

Aux représentants, enfin, je désire exprimer mes sincères remerciements. Ce sont des collègues avec lesquels je suis fier de travailler.

Une tâche commune nous attend, semblable à celle que nous venons d'accomplir.

Comme toujours, nous y ferons face dans un effort commun.

**POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR****MINUTE DE SILENCE CONSACREE A LA PRIERE OU A LA MEDITATION**

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous sommes arrivés au terme de la quarante et unième session ordinaire de l'Assemblée générale.

J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les membres de l'Assemblée observent une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

**CLOTURE DE LA QUARANTE ET UNIEME SESSION**

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je déclare close la quarante et unième session ordinaire de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 11 h 40.